

Conseil de Vie Collégienne N°2 : jeudi 13 février 2025

Compte rendu de réunion

Début de séance: 13 h 15

Présents : cf. feuille d'émargement

Point 1: Demande de casiers

Les élèves présents ont exprimé le souhait de voir réintroduits les casiers dans l'établissement, en raison du poids important des cartables. Cette demande a été accueillie favorablement et sera prise en compte dans les investissements à venir.

Toutefois, il a été rappelé que le respect du matériel mis à disposition reste une exigence. En effet, 210 casiers avaient été détériorés bien qu'installés dès l'ouverture de l'établissement. Monsieur le principal insiste sur le respect du matériel mis à disposition des élèves.

Monsieur le Principal s'engage à porter ce sujet lors du conseil du second degré et du conseil pédagogique, afin d'engager une réflexion plus large sur la liste des fournitures et des manuels scolaires. La piste des manuels numériques est également en cours d'étude.

Point 2 : Demande de bancs dans la cour

Les élèves ont sollicité l'installation de bancs et de tables dans les cours des cycles 1 à 4. Cette requête est en cours de traitement et fera l'objet d'un investissement dans les prochains mois.

Point 3 : Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement demeure une priorité de l'établissement. La mise en place d'un groupe ressource chargé de traiter les situations signalées constitue une avancée significative.

Un effort particulier sera porté sur la visibilité et l'identification de ces référents par les élèves, afin qu'ils puissent plus facilement s'adresser à eux.

Point 4: Projets d'élèves

- Repas de rupture du jeûne : Les élèves de 3e ont demandé l'organisation d'un repas de rupture du jeûne, comme les années précédentes. Une réponse favorable a été donnée. L'événement aura lieu le vendredi 21 mars 2025, à partir de 18 h 30, en salle polyvalente.
- Bal de fin d'année : Les élèves de 3e ont également demandé l'organisation d'un bal de fin d'année. Monsieur le Principal ne s'y oppose pas, à condition que l'événement soit organisé par les élèves, en collaboration avec les parents et l'association des parents d'élèves.

Divers : Interdiction de la nourriture au collège

Les élèves s'interrogent sur l'interdiction de consommer de la nourriture dans l'enceinte du collège.

Deux raisons principales ont été évoquées :

1. La sécurité alimentaire, afin d'éviter la consommation de produits non contrôlés du point de vue de l'hygiène.
2. L'éducation alimentaire, visant à limiter le grignotage entre les repas et à réduire la consommation excessive de produits sucrés et transformés.

Fin de séance: 14 h 15

Secrétaire de séance: Madame BEN MESSAOUD